

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL

Du 03 Mai 2016

L'an deux Mil seize le sept avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Michel CITHER, Maire.

Etaient présents : MM. SIMONETTI Chantal, COLLERY Christine, DUPOIRIER Irène, PENOT Monique, AUBEL Adeline, ANGENARD Jean-Pierre, SIGNORET Harry, GARNIER François, BAUCHET Dominique, MARQUAIS Gilles, LENOUVEL Yannig, QUIRIN Jean-Pierre.

Absents excusés : MM DELAQUEZE Martine (pouvoir à Mme Chantal SIMONETTI).

Secrétaire de séance : Madame SIMONETTI Chantal

Réaménagement du quartier de la gare – choix du maître d'oeuvre

Monsieur le Maire expose,

EAD, mandataire agissant au nom et pour le compte de la ville de Bueil, a engagé une consultation de maîtrise d'œuvre pour arrêter le choix de l'équipe qui assurera la conception et le suivi du réaménagement du quartier de la Gare, conformément aux articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics, avec un niveau de rémunération inférieur à 207.000,00 € HT.

Six maîtres d'œuvre ont remis une offre.

L'analyse établie par EAD, outre la conformité du dossier administratif, portait sur les éléments de jugement suivants :

Qualité de l'offre technique 75 %

- ✓ Qualité de l'équipe constituée, sa complémentarité, ses moyens 25 %
- ✓ Adéquation avec le projet des références présentées 25 %
- ✓ Qualité de la note méthodologique 25 %

Prix des prestations 25 %

Sur la base du rapport d'analyse des candidatures et offres établi par EAD, il est proposé de retenir le groupement DECAUX Paysages Concept / EUCLYD EUROTOP pour un montant de 20.800,00 € HT soit 24.960,00 € TTC.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire, suite à la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre,
- ✓ **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement DECAUX Paysage Concept / EUCLYD Eurotop,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Directeur Général d'EAD Eure Aménagement Développement à signer ce marché de maîtrise d'œuvre, au nom et pour le compte de la Commune ;

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer l'ensemble des consultations nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer les marchés associés,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tout organisme susceptible de financer cette opération,
- ✓ **DIT** que ce montant sera inscrit au Budget 2016.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de Légalité, en application de l'article 3 de la loi du 2 Mars 1982.

Acquisition de matériels pour les services techniques – souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Normandie Seine

Vu les dépenses d'Investissement inscrites au Budget primitif 2016,
Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de souscrire un emprunt d'un montant de 30 000 € pour l'acquisition de matériels pour les services techniques (balayeuse, véhicule, matériel technique).

Après étude de différentes propositions, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide de souscrire** un emprunt de 30 000 € (trente mille euros) auprès du Crédit Agricole Normandie Seine aux conditions suivantes :
 - Dénomination du produit : SAGELAN taux fixes à échéances trimestrielles
 - Durée du prêt : 5 ans
 - Taux annuel du crédit : 0,30 % (échéances trimestrielles)
 - Date de mise à disposition : 30 juin 2016
 - Frais de dossier : 150 €
- **D'accepter** les conditions proposées par le Crédit Agricole Normandie Seine,
- **D'inscrire** chaque année en priorité en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances conformément au tableau d'amortissement et au contrat de prêt.
- **De créer** et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des échéances pendant toute la durée du prêt.
- **D'autoriser** le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a demandé au Crédit Agricole Seine Normandie une étude de renégociation des emprunts sur le budget de la commune et sur le budget de location des bâtiments industriels et commerciaux.

Ce dossier sera à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal de juin prochain.